

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



UNIVERSITÉ
PARIS DESCARTES

UNIVERSITE PARIS 5 UNIVERSITE PARIS DESCARTES

DIPLOME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-2

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du Président de l'Université René Descartes-Paris 5 relatif au Diplôme d'Université ANATOMIE CLINIQUE en date du 23 octobre 2009

Vu les pièces justificatives produites par M. ANTHONY ROUSSEAU, né le 6 août 1987 à VERSAILLES (078), en vue de son inscription au Diplôme d'Université :
ANATOMIE CLINIQUE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLOME D'UNIVERSITÉ** : ANATOMIE CLINIQUE

est décerné à **M. ANTHONY ROUSSEAU**

au titre de l'année universitaire 2013-2014.

Le titulaire

M. ROUSSEAU Anthony

Le Directeur de l'Unité de Recherche et de Formation

Charbel MASSAAD

Fait à Paris, le 12 novembre 2014
Le Président

Frédéric DARDDEL

0002176

/OG41520132327